fédération des services publics la cgt

Ma retraite je veux la vivre bien !

Je vote CGT-Élections CNRACL
23 Novembre au 10 Décembre 2026

la cgt SANTÉ ET ACTION SOCIALE

Assurer l'avenir de nos retraites

Créée en **1945**, la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales **(CNRACL)** hospitaliers et territoriaux fonctionne selon le principe d'une solidarité intergénérationnelle : les cotisations des agent·es en activité assurent le paiement des pensions. Dans les années, à venir la proportion de retraité·es au sein de la population augmentera. Pour garantir le financement des pensions, il est possible de relever les cotisations, d'accroître les salaires et de favoriser le développement de l'emploi statutaire. Cela permettrait d'assurer à chacun·e un accès équitable à des services publics de qualité. En réalité, avec son projet de réforme d'une retraite à points, **Macron choisit le recul de l'âge de départ et une réduction progressive des pensions, cela au détriment de l'accès à l'emploi des jeunes.**

Revaloriser nos pensions

Il est urgent **d'améliorer nos conditions de vie**. Les retraité·es ont vu leur situation aggravée par les réformes successives très régressives. La revalorisation des retraites indexée sur l'indice des prix plutôt que sur l'évolution des salaires a diminué nos pensions ! **Cette dégradation a été amplifiée par des mesures fiscales comme l'augmentation de la CSG** (contribution sociale généralisée). Pour revaloriser nos pensions, la CGT propose 100 euros tout de suite et de remettre la péréquation salaires/retraites supprimée par la loi Fillon en 2003 : à chaque augmentation du traitement des personnels en activité, la pension des retraité·es doit être également ajustée à la hausse.

Améliorer notre Sécurité sociale

Les retraité·es sont particulièrement **impacté·es par les mesures d'austérité** : franchises médicales, non remboursement de médicaments, augmentation du forfait hospitalier et des cotisations des mutuelles,tri des patient·es les plus âgé·es pour accéder aux services de réanimation très insuffisants, suppression de lits dans les hôpitaux publics et établissements de proximité, manque criant de personnel dans les EHPAD et d'aide à domicile qualifiée... La plupart des retraité·es **n'ont pas les moyens de payer le reste à charge quand elles et ils sont en maison de retraite ! Avec le partage des richesses et l'augmentation des cotisations sociales, c'est possible d'avoir une Sécurité sociale intégrale pour des soins de qualité réellement pris en charge à 100 % : maladie, handicap et perte d'autonomie.**

Bas salaires dans la fonction publique

La crise de la Covid 19 a mis en lumière la faiblesse des salaires des métiers de la fonction publique hospitalière et territoriale comme ceux des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux : **4 % des agent·es dans la fonction publique hospitalière et 76 % dans la fonction publique territoriale sont en catégorie C et touchent des salaires de misère.** Ces faibles rémunérations qui persistent jusqu'à la fin de la carrière ont un impact automatique sur les pensions de retraite très faibles, calculées sur la base du traitement indiciaire détenu pendant les six derniers mois. Les primes ne sont pas intégrées dans le calcul du montant de la pension des fonctionnaires. En revanche, pour les salarié·es du secteur privé, le calcul repose sur les 25 «meilleures» années, les primes comprises.

Développer les services publics et l'accès aux sports et loisirs pour toutes et tous.

Il faut stopper la politique de casse des services publics : aide à domicile, accueil collectif de nos petits-enfants et des personnes en perte d'autonomie, services sociaux, distribution de repas, **libre accès aux transports en commun, énergie et distribution d'eau publique...**

Péréquation, quésaco ?

Le mot péréquation vient du mot latin « **paraequare** » qui signifie égaliser. La péréquation des retraites consiste à égaliser l'évolution des pensions et celle des salaires des actives et actifs.Le dispositif est mis en place pour la première fois en 1948 pour les régimes de retraite des fonctionnaires. Le montant des pensions est relevé automatiquement :

- **à chaque augmentation** du point d'indice et lors de la revalorisation de la grille d'une profession ou d'un corps,
- **de manière identique** pour toutes et tous,
- **à la même date.**

Le système de péréquation a été supprimé en 2003 dans le cadre de la réforme Fillon des retraites pour être remplacé **par une indexation sur l'indice des prix hors tabac pour diminuer nos pensions.**

Avec le vote CGT, exigeons le rétablissement de la péréquation !

Pour des salaires et les retraites dignes du 21ème siècle

L'appauvrissement des retraité·es **est réel**, elles et ils sont de plus en plus nombreuses et nombreux à solliciter les associations d'aide alimentaire comme les Restos Du Cœur et à ne **plus pouvoir se soigner et se loger** correctement, ni ne pouvoir payer l'aide à domicile ou l'hébergement dans un EHPAD.

Avec la CGT, exigeons la reconnaissance de l'évolution du grade auquel nous appartenions avant notre retraite par le rétablissement de la péréquation supprimée par la loi Fillon et son extension aux retraité·es du privé.

Le décalage entre l'évolution des pensions et celle des salaires (en raison de la cessation de la péréquation et des réformes successives) rend les retraité·es beaucoup plus vulnérables, transformant la gestion de la santé, de la perte d'autonomie, **en un défi financier majeur pour un nombre croissant.**



Actifs-ves et retraité·es, même combat pour reconnaître nos qualifications, nos responsabilités, nos conditions de travail et obtenir un salaire ainsi qu'une retraite dignes!

« L'action sociale, c'est la solidarité qui permet d'accéder à des aides pour vivre dignement sa retraite. »

Aider les plus démuni·es : le Fonds d'action sociale

Le Fonds d'action sociale (FAS) de la **CNRACL** apporte des aides aux plus démuni·es : santé, chauffage, aide mutuelle, amélioration de l'habitat, aide au maintien à domicile, secours exceptionnel... Pour financer ces aides, le règlement de la **CNRACL** prévoit qu'un pourcentage des cotisations soit consacré à la solidarité. Dans le projet de réforme des retraites de Macron, **l'action sociale disparaîtrait de fait, puisqu'aucun financement solidaire n'est prévu !!!**

Au conseil d'administration de la CNRACL, la CGT mène une action permanente pour l'augmentation des aides. Les élu·es CGT sont les seul·es à avoir :

- systématiquement **exigé la hausse des plafonds de ressources.**
- mené la bataille afin **d'augmenter le budget alloué au FAS.**
- demandé une information écrite individuelle sur **les aides possibles.**
- fait des propositions pour **contourner les blocages** et vétos du gouvernement concernant le budget alloué au FAS, **l'augmentation des barèmes, les plafonds de ressources et le montant des aides.**

Il ne faut pas hésiter à en faire la demande. Les militant·es de la CGT sont à votre disposition pour vous aider si vous rencontrez des difficultés pour les demander.

Améliorer les pensions de réversion

Après le décès de leur époux ou épouse, beaucoup de personnes seraient dans la misère sans les pensions de réversion, en particulier les femmes. Actuellement, dans la fonction publique, la pension de réversion est **égale à 50 % de la retraite de base** que le ou la fonctionnaire décédé·e percevait ou aurait pu percevoir. Le concubinage ou le PACS ne donnent pas de droit à une pension de réversion. De plus si vous vivez de nouveau en couple, vous perdez le bénéfice de la pension de réversion. **Certains de nos dirigeants souhaiteraient bien les réduire ou même les supprimer.**

Suivi post-professionnel

Certaines maladies professionnelles apparaissent de nombreuses années après l'exposition au risque et peuvent être diagnostiquées au cours de la retraite (par exemple, celles liées à l'amiante). Si l'exposition a eu lieu pendant l'activité professionnelle, **l'employeur doit remettre une attestation d'exposition à l'agent·e** lors de la cessation des fonctions, qui lui permettra d'étayer son dossier de demande de reconnaissance d'une **maladie professionnelle découverte lors de sa retraite.**

La CGT propose 75%

de la retraite de la ou du conjoint·e décédé·e, sans conditions d'âge et de statut matrimonial.

L'avenir de nos retraites est un enjeu trop important pour se réfugier dans l'abstention ou le vote inutile.
Une participation importante garantira une meilleure défense des revendications des affilié·es de la CNRACL.

Du 23 novembre au 10 décembre,
je vote pour ma caisse de retraite CNRACL :

Par voie électronique sur un ordinateur, une tablette...

Chaque voix comptera !

Les administrateurs et administratrices CGT s'engagent à défendre vos revendications.

Voter CGT, c'est voter pour :

- **Améliorer et consolider** notre régime de retraite par répartition à prestations définies ;
- **Assurer un droit effectif** au départ à partir de 60 ans sans décote, en prenant en compte à partir de 18 ans toutes les périodes d'études, de chômage...
- **Garantir à chacun·e** une retraite d'au moins 75 % de son dernier salaire avec un minimum qui ne soit pas en dessous du SMIC et une pension de réversion égale à 75 % de la pension de la ou du conjoint·e décédé·e ;
- **Augmenter les traitements** de l'ensemble des fonctionnaires (point d'indice), reconnaître les qualifications, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- **Assurer la péréquation** traitement/retraites en réindexant les retraites sur les salaires ;
- **Reconnaître la pénibilité** et l'insalubrité par un départ anticipé à la retraite en catégorie active ou insalubre tout en garantissant le suivi médical post-professionnel ;
- **Garantir un budget** du FAS permettant de répondre aux besoins des retraité·es;
- **Assurer les moyens** du financement de notre régime de retraite : développer l'emploi statutaire public, modifier la répartition des richesses en faveur du travail ;
- **Renforcer le Statut** général de la fonction publique, afin de garantir aux usager·es un service public neutre et impartial.

La CGT a été toujours à l'initiative et très active au sein du groupe **des 9 organisations de retraité·es**, permettant de nombreuses manifestations de retraité·es depuis 2014.

N'hésitez pas à nous joindre pour des informations, des questions... et pourquoi pas vous syndiquer ?

Le gouvernement a reculé sur quelques points mais nous avons besoin d'être encore plus nombreuses et nombreux pour les mobilisations, les pétitions, afin **d'améliorer nos conditions de vie.**

